

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 27 Novembre 2013

Date de la convocation 19 Novembre 2013 Heure de la séance 18 heures Lieu de la séance village des arts et métiers à OCTON

PRÉSENTS: M. CAZORLA Alain, Président de la séance

ASPIRAN: SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme

CAER Michèle,

BRIGNAC: M.MENELLA André, M.CAUSSEL Jean-Louis, **CABRIERES**: M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,

CANET: Mme FABRE Maryse, .MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA

René,

CEYRAS: M.LACROIX Jean-Claude, M.CERET Hugues,

CLERMONT L'HERAULT: M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GOMIS Sylvie, Mme MILAN Andrée, Mme

PASSIEUX Marie, Mme MEDIANI Paquita,

FONTES: M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,

LACOSTE: M. VENTRE Philippe, M. SANMARTIN Bernard,

LIAUSSON: M.BETZ Bruno,

LIEURAN CABRIERES: M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques,

MERIFONS: M.VIALA Daniel,

MOUREZE: M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN: M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON: M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,

PAULHAN: M.SOTO Bernard, M.LOPEZ Daniel, M.DUPONT Laurent, M.GIL

Claude, M.QUEROL Jean-François, Mme DJUROVIC Aleksandra,

PERET: M.BILHAC Christian,

SAINT FELIX DE LODEZ: M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, Mme

DELMAS Louisiane, M.GROS Gilles,

SALASC: Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,

USCLAS D'HERAULT: M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, **VALMASCLE**: M.VALENTINI Gérald, Mile VALENTINI Martine,

PROCURATIONS:

M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain,

Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude,

M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain, M.GALTIER René à M.GARROFÉ Gilbert, M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.LIEB François à M.BARDEAU Francis, M.MARULAZ Gilbert à M.ESTEVE Bernard, M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian,

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil communautaire qu'il convient de prendre en considération les difficultés de trésorerie que peut rencontrer la Communauté de Communes du Clermontais en cours d'année, lorsque les dépenses sont provisoirement supérieures aux recettes reçues.

Accusé de réception en préfecture

034-243400355-20131203-2013-11-27-02-DE

Date de télétransmission : 04/12/2013 Date de réception préfecture : 04/12/2013 Il précise que le Conseil Communautaire peut autoriser comme les années précédentes, Monsieur le Président à souscrire auprès d'un organisme de crédit, une ligne de trésorerie, d'un montant d'un million d'euros maximum, représentant une partie des subventions ou dotations notifiées ou autres recettes fiscales assurées, en attente d'encaissement en section de fonctionnement.

Cette ligne de trésorerie permet de faire face à des besoins ponctuels et de ne payer d'intérêts uniquement lorsque cette ligne de trésorerie est utilisée.

A ce jour, la ligne de trésorerie pour l'année 2013 n'a fait l'objet d'aucun tirage.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances et personnel réunie le 20 Novembre 2013.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire oui l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant d'un million d'euros maximum, auprès d'un organisme de crédit.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

PRECISE que les dépenses afférentes à ce contrat seront inscrites au budget de la Communauté de Communes du Clermontais.

Pour extrait conforme.

Le Président de la Communauté De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.